

**Délibération 2023-106**

**SEANCE DU 05 DECEMBRE 2023**

Date de la convocation : mercredi 29 novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19  
Nombre de conseillers présents : 16  
Nombre de conseillers votants : 16

L'an deux mil vingt-trois, le mardi cinq décembre, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Eric BRIENS, Maire.

**Présents :** Mesdames et Messieurs BRIENS Eric, LACOLLEY Daniel, LEVOYER Thérèse, HAVARD Georges, HAIRON Josiane, RIES Stéphanie, GALLUET Bruno, LEJOLLY Annie, ROUXEL Dominique, MAUGER Sylvie, SOURD Annie, OHEIX Yoann, LELUBEZ Marlène, DUPONT Joël, VASSELIN Denise, BEHELLE Anthony.

**Excusés :** BURNEL Sébastien, LELANDAIS Guillaume, TRAVERT Dominique.

**Secrétaire de séance :** LELUBEZ Marlène

---

**Objet : BUDGET PRINCIPAL – ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024**

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 – art.37 précise les mesures permettant de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, liquider et mandater les dépenses jusqu'à l'adoption du budget primitif, ou jusqu'au 15 avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date.

Ainsi, jusqu'à l'adoption du budget, Monsieur le Maire peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Dans ce cadre, il est proposé au conseil municipal d'ouvrir les crédits d'investissement du budget principal, tels que présentés ci-dessous :

Chapitre ou opération		crédits ouverts BP 2023 (hors ràR)	Autorisations 2024
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000,00 €	250,00 €
18	Voirie	247 000,00 €	61 750,00 €
19	Eclairage public	70 000,00 €	17 500,00 €
25	Immeuble Mairie	11 150,00 €	2 787,50 €
34	Bâtiments communaux	199 898,84 €	49 974,71 €
35	Matériels divers	32 500,00 €	8 125,00 €
38	Vieux Château	250 851,16 €	62 712,79 €
40	Immeuble Barbey	400,00 €	100,00 €
42	Espaces verts	40 000,00 €	10 000,00 €
44	Acquisitions musée	3 000,00 €	750,00 €
48	Cinéma	15 000,00 €	3 750,00 €
55	Haras	10 000,00 €	2 500,00 €
56	Informatique	1 200,00 €	300,00 €
61	Réserves foncières	175 880,00 €	43 970,00 €
68	Petit patrimoine	70 200,00 €	17 550,00 €
70	Atelier municipal	29 500,00 €	7 375,00 €
71	Salle multisports	400,00 €	100,00 €
74	Eglises	5 000,00 €	1 250,00 €
76	Autres (cimetières)	- €	- €
78	Restaurant scolaire	5 750,00 €	1 437,50 €
80	Résidence autonomie	84 000,00 €	21 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater dans la limite de 25 % des crédits inscrits au budget principal de l'exercice 2024 (hors restes à réaliser) avant le vote du budget 2024,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Eric BRIENS